

Service spécialisé pour installations de compétition

## Tarif contrôle et homologation d'installations d'athlétisme

---

Tarifs valables à partir du 01.01.2023

### Contrôle global

Contrôle global d'une nouvelle installation	CHF	1'200.00
Contrôle global après assainissement d'une installation existante	CHF	1'200.00
Contrôle des 5 ou 10 ans d'une installation existante	CHF	800.00

### Contrôle d'une installation partielle ou mobile

Contrôle d'une installation partielle, par installation	CHF	200.00
<i>Exemple : Si seules la piste circulaire et l'installation de saut en longueur sont contrôlés, CHF 400.00 sont facturés.</i>		
Contrôle d'une installation mobile, par installation	CHF	350.00

### Frais généraux

Frais de déplacement contrôleur/contrôleuse d'installations forfaitaires (toute la Suisse)	CHF	250.00
Taxe d'homologation et certificat	CHF	150.00

### Autres services

Contrôle de suivi après suppression de défauts sur place	CHF	350.00
Contrôle de suivi après suppression de défauts par photos	CHF	100.00
Inspection sans contrôle détaillé	CHF	350.00
Conseils : par écrit, par téléphone ou sur place, par heure	CHF	120.00

Si une installation ne peut pas être homologuée en raison de défauts, les frais sont facturés individuellement en fonction des dépenses.

Les prix sont entendus hors taxes.